

Contenu

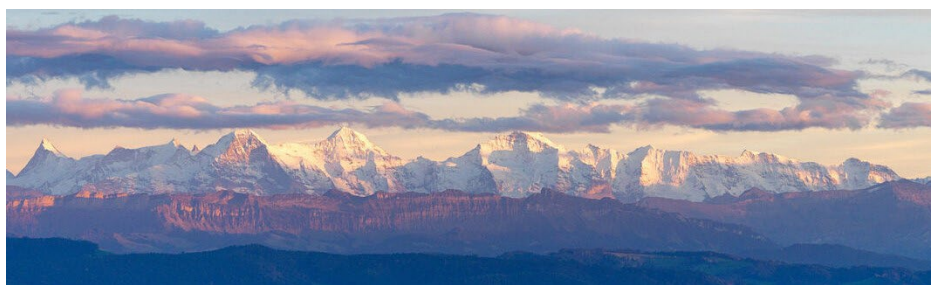
- Peut-on concilier tourisme et biodiversité ?
- SBV - But et objectifs
- Comité central – La direction de l'association
- Commissions - Que font-elles ?
- Assemblée des présidents - Nous avons notre mot à dire
- Assemblée des délégués - équilibre des droits de vote
- Statuts et règlements - Que trouver et où ?
- Promotion de la relève

NEWSLETTER

Association suisse des guides de montagne ASGM

Est-il possible de concilier tourisme doux et protection de la biodiversité ?

Au cours des deux dernières décennies, les sports de montagne sont de plus en plus pratiqués ; on a notamment assisté à une augmentation de la pratique du ski de randonnée, de l'escalade et du trail running. Les sportifs y trouvent une proximité avec la nature, font des découvertes variées et apprennent le dépassement de soi, des valeurs très positives pour la société en général.



Se détendre devant chez soi - vue du Jura vers les Alpes.

Dans les pays alpins, ces activités risquent toutefois de perdre une partie de leur attractivité, car un vent de restrictions très fort tente de protéger les espèces endémiques des massifs alpins. Une politique de renoncement généralisé est-elle inéluctable ?

Développement de la biodiversité

La biodiversité telle que nous la connaissons est en déclin dans le monde entier depuis la révolution industrielle. Cette tragédie s'explique par différents facteurs, l'expansion des villes et des infrastructures ainsi que le développement de l'agriculture intensive étant en grande partie responsables. Dans les Alpes, la chasse, puis le développement de l'industrie touristique et le changement climatique sont les facteurs prédominants.

Développement des moyens de protection de la faune sauvage

Ces dernières années, la Confédération a mis en place une stratégie biodiversité qui vise à renforcer la protection de la faune sauvage. L'infrastructure écologique doit être développée en conséquence, et les cantons sont également sollicités. L'administration et les ONG environnementales utilisent à cet égard le pourcentage de surface protégée par rapport à la surface totale du pays comme indicateur du développement de cette protection. Le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative biodiversité prévoit même un objectif de 17 % pour 2030 afin d'atteindre l'objectif fixé par l'Union européenne.



Formation et perfectionnement

Xavier Fournier



Formation de guide de montagne

Chef technique Berne
Reto Schild

Cependant, tous les types de zones protégées ne sont pas inclus dans cet indicateur et, au niveau international, la manière dont ces zones sont prises en compte varie considérablement.

Naissance d'un conflit autour de l'utilisation des régions de montagne

Le développement d'infrastructures écologiques semble s'opposer frontalement à la pratique "douce" des sports de montagne. Les zones de montagne encore vierges sont une cible de choix pour la délimitation de zones protégées. Parmi les restrictions proposées, on trouve l'interdiction de l'escalade, du ski de randonnée et de l'alpinisme ou l'interdiction de décoller en parapente. Exploration et aventure ne feront alors plus partie du vocabulaire de ces activités dans de nombreuses régions.

ASGM, Comité central, commissions, Assemblée des présidents et Assemblée des délégués

L'ASGM défend les intérêts professionnels de ses membres. L'amélioration des conditions économiques et politiques de la profession fait partie de ses tâches principales. L'ASGM est responsable des formations professionnelles des guides de montagne, des accompagnateurs-trices en montagne et des professeur-e-s d'escalade. L'association lutte contre le travail au noir, édicte des recommandations de tarifs indicatifs, dans le domaine des assurances et du sauvetage.

Comité Central

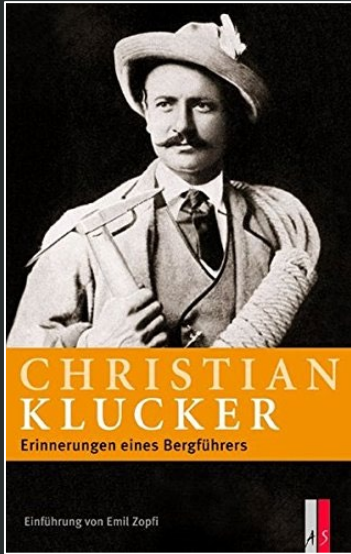
L'ASGM est dirigée par le Comité Central, avec à sa tête la présidente Rita Christen. Xavier Fournier est responsable de la formation et du perfectionnement. Le département environnement et accès à la montagne est dirigé par Frédéric Jordan. Reto Schild représente la formation des guides de montagne en tant que l'un des chefs techniques. Hampi Schoop est le chef des finances et Res Brunner s'occupe de la communication, de la promotion de la relève et de la conduite au noir.

L'Assemblée des délégués élit le Comité central, désigne la présidente ainsi que le chef des finances. La durée du mandat est de quatre ans. Avec la possibilité d'être réélu deux fois, une durée maximale de 12 ans est envisageable au sein du comité central. La durée du mandat de la présidence est de quatre ans au maximum.

Le Comité central prend ses décisions à la majorité simple. Il s'agit notamment de la gestion de la fortune de l'association, de la surveillance des activités du secrétariat général ainsi que des différentes formations et formations continues, de l'information des associations régionales, de la promulgation de règlements ainsi que de l'élaboration de contrats et de cahiers des charges.

Commissions

Les commissions permanentes sont la commission de formation, la commission d'assurance qualité, la commission de recours, la commission canyoning, la commission environnement et accès à la montagne ainsi que la commission membres entreprises.



Christian Klucker - guide de montagne suisse originaire de l'Engadine.

Klucker était un pionnier de l'alpinisme au tournant du siècle et du 20^{ème} siècle, précurseur d'une forme moderne et complète du métier de guide de montagne et combattant pour la préservation de la nature. Aujourd'hui, il est également considéré comme un des premiers représentants de l'escalade libre.

Christian Klucker a notamment été le guide de Paul Güssfeldt lors de la première ascension de l'arête de Peuterey au Mont-Blanc, de Ludwig Norman-Neruda lors de la première ascension de la face nord-est du Lyskamm, d'Anton von Rydzewski et de Theodor Curtius lors de l'ouverture des montagnes du Bergell et d'Edward Whymper dans les Rocheuses.

Livre recommandé :

Christian Klucker : Souvenirs d'un guide de montagne

Les tâches et l'organisation des différentes commissions sont définies par le Comité central dans des règlements. La création ou la dissolution de commissions permanentes est soumise à l'approbation de l'Assemblée des délégués.

Assemblée des présidents

L'Assemblée des présidents se compose des présidents des associations régionales. Il s'agit actuellement de Frédéric Jordan (Suisse romande), Ueli Frutiger (Berne), Hansueli Rhyner (Glaris), Kasimir Schuler (Grisons), Hanspeter Hug (Unterwald), Hans Martin Henny (Uri), Res Brunner (IKBV) et Roman Haltiner (Valais).

L'Assemblée des présidents a lieu une fois par an. Les présidents des sections sont également invités à ces réunions, mais ils n'ont pas le droit de vote mais peuvent prendre part aux discussions. En outre, le comité central, le secrétaire général et les responsables techniques de la formation participent à l'Assemblée des présidents.

Les tâches de l'Assemblée des présidents comprennent l'approbation de projets financés par des fonds, les décisions sur les affaires soumises par le Comité central et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée des délégués, la préparation des affaires de l'Assemblée des délégués ainsi que l'élection du secrétaire général.

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués se compose des délégués des associations régionales. Y participent avec voix consultative les membres du Comité central, les présidents des commissions, le secrétaire général, le secrétariat et les responsables techniques de la formation.

Lors des votes, ce sont d'une part les voix des délégués, calculées en fonction du nombre de membres ayant le droit de vote, et d'autre part la majorité des associations régionales qui comptent. Ces règles de vote correspondent au droit de vote suisse au niveau fédéral et empêchent ainsi la domination des grandes associations.

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu une fois par an, en général en novembre. Elle se prononce sur différents rapports annuels, approuve les comptes annuels et le budget de l'année suivante, fixe les cotisations des membres, élit le comité central, les présidents des commissions, le chef des finances et la présidence.

Statuts et règlements

Les tâches, obligations et compétences du Comité central, de l'Assemblée des présidents et de l'Assemblée des délégués sont régies par les statuts de l'ASGM. Ils sont présentés dans la newsletter sous une forme abrégée et réduite aux aspects essentiels.

Via le site web de l'ASGM www.sbv-asgm.ch, les statuts et les règlements sont accessibles après le "login" dans le domaine interne du site web. Les personnes qui ont besoin d'aide pour accéder au site peuvent s'adresser à leur président régional ou au secrétariat de l'ASGM.

Contact

Secrétariat
Claudine Tanner
Administration

Monbijoustrasse 61
Case postale
3000 Berne 14

41 31 370 18 79
Mail : info@sbv-asgm.ch

www.sbv-asgm.ch

Rédaction de la newsletter

Andreas Brunner
Courrier électronique

res.brunner@4000plus.ch

Traduction en français électronique
avec Deepl Pro

Informations générales sur l'ASGM



Bureau

Le secrétariat de l'Association suisse des guides de montagne (ASGM) se trouve à la Monbijoustrasse 61 à Berne, dans le même bâtiment que le secrétariat du Club alpin suisse (CAS).

Nous sommes là pour vous :

du lundi au jeudi	09.00 à 12.00 de 13h30 à 16h30
Administration : Lundi-mardi-jeudi	41 31 370 18 79 Courrier électronique info@sbv-asgm.ch
formation : Lundi-mardi-mercredi	41 31 370 18 78 Courrier électronique ausbildung@sbv-asgm.ch
Directeur général	Pierre Mathey
Secrétariat de formation	Sandra Furrer
Secrétariat du bureau	Claudine Tanner
Collaboratrice du secrétariat	Sonja Binoth

L'Association suisse des guides de montagne encourage la relève.

Les associations régionales de Berne, des Grisons, du Valais et l'association régionale de Suisse romande proposent des cours passionnants pour les jeunes intéressés par le métier de guide de montagne. Ces programmes sont soutenus par l'ASM. Votre aide pour la promotion de la relève est également sollicitée : avec seulement 30 francs, vous pouvez financer la formation de jeunes alpinistes en tant que sponsor et donateur.

La promotion de la relève de l'ASM a pour but de préparer de bons alpinistes* aux exigences de l'examen de guide de montagne. L'objectif n'est pas de promouvoir un alpinisme extrême, mais d'apprendre à se déplacer en toute sécurité et à se comporter correctement en terrain rocheux classique et en terrain de randonnée, aussi bien en été qu'en hiver.

L'association glaronnaise des guides de montagne, en collaboration avec la section Tödi du CAS et l'école alpine de Glaris, s'engage dans une nouvelle voie en matière de promotion de la relève : des stages d'initiation seront désormais proposés. Sont concernés "les adolescents et les jeunes adultes âgés de 16 à 25 ans qui se sentent chez eux en montagne, qui aiment prendre des responsabilités et qui recherchent volontiers un métier polyvalent dans le secteur des services et du tourisme". Une procédure en trois étapes est prévue pour eux : Le processus débute par une séance d'information et une visite de familiarisation. Ensuite, il y a un cours technique d'une journée pour ceux qui ont encore besoin d'une mise à jour de leur technique alpine. Et la troisième étape comprend, pour la première fois en Suisse, un stage d'initiation au cours duquel on peut accompagner des guides de montagne avec des clients pendant un ou plusieurs jours.



MAMMUT
SWISS 1862



FRITSCHI
SWISS BINDING

